

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE : -

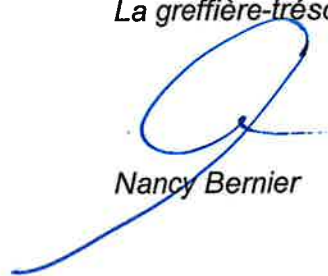
Lors de sa séance ordinaire tenue le 2 juillet 2024, le conseil municipal a adopté son Règlement numéro 990-24 modifiant le règlement numéro 645-00 concernant la circulation et le stationnement.

Ledit règlement est déposé à mon bureau, et, que quiconque désire en prendre connaissance peut le faire durant les heures régulières de bureau en s'adressant à l'hôtel de ville situé au 3041, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste.

Ce règlement entre en vigueur ce 3 juillet 2024, jour de sa publication.

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste le 3^e jour de juillet deux mille vingt-quatre.

La greffière-trésorière adjointe,



Nancy Bernier